

## **MAIRIE DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017**

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES**

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition émise par l'entreprise SARL FROTEY Jean-Marie pour l'entretien des cloches de l'église.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter la proposition de l'entreprise SARL FROTEY Jean-Marie pour un montant TTC de 180.00 €.

Madame le Maire est autorisée à signer la proposition correspondante et à régler toute facture correspondante à ce dossier.

#### **AVENANT TRAVAUX ACCESSIBILITE CABINET DENTAIRE**

Madame le Maire présente l'avenant pour le chantier d'accessibilité du cabinet dentaire de l'entreprise BARANZELLI.

Ce devis de travaux supplémentaires est consécutif au fait que le sous-traitant, effectuant les ouvrages de matérialisation et signalisation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, fait part à l'entreprise BARANZELLI qu'il n'est pas possible de coller les bandes de guidage sur le revêtement bi-couche. L'adhérence n'est pas très bonne et le décollement apparaît rapidement.

L'avenant pour une bande de guidage en béton s'élève à 980,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer l'avenant proposé.

#### **SIGNATURE DU PROTOCOLE "PARTICIPATION CITOYENNE"**

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts de Gy a souhaité mettre en place sur son territoire le

dispositif "Participation citoyenne" en partenariat avec l'Etat et la Gendarmerie Nationale.

La démarche de "Participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout évènement suspect ou tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Madame le Maire indique que pour s'engager dans ce dispositif, il convient de signer le protocole "Participation citoyenne" avec l'Etat et la Gendarmerie Nationale".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager la commune dans le dispositif "Participation citoyenne" et à signer le protocole avec l'Etat et la Gendarmerie Nationale.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE - ANNEE 2016**

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le CGCT impose par son article L2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'autorité délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le cabinet MB CONSEILS, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal décide :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service Eau Potable de la commune de Fretigney Velloreille. Ce dernier

sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

### **OCTROI DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2017 - complément**

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'octroi de deux nouvelles subventions communales aux associations pour 2017.

le conseil municipal, après délibération décide les subventions suivantes :

- COMITE DES FETES..... 300 €
- ASSOCIATION PAINTBALL..... 300 €

Soit un total de subventions accordées de :  
600 €

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR**

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition émise par l'entreprise BEST OF SANTE MEDICAL pour l'assistance technique du défibrillateur. Le contrat est signé pour une durée de trois ans et renouvelable par reconduction expresse.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter la proposition de l'entreprise BEST OF SANTE MEDICAL pour un montant TTC de 45.00 €.

Madame le Maire est autorisée à signer la proposition correspondante et à régler toute facture correspondante à ce dossier.

### **VENTE DE BOIS AU LAVOIR**

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'un lot de bois a été attribué à ECA Mr CRUCEREY Arnaud résidant 17, rue de

Sauvigney - 70000 PUSY ET EPENOUX pour le prix HT de 116.67 €.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette nouvelle proposition.

### **MODIFICATION DE REPARTITION DES CHARGES LOCATIVES IMMEUBLE PLACE DE L'EGLISE**

Madame le Maire fait part au conseil municipal la nécessité de revoir la répartition des charges dans le bâtiment communal rue de l'église.

En effet, durant l'année 2016, d'une part, la chaudière de ce bâtiment a été changée et d'autre part, tous les locataires produisent directement leur eau chaude via un ballon d'eau chaude par appartement.

Mme le Maire propose de répartir comme suit les charges locatives :

- soit 40% en fonction de la puissance de chaque radiateur,
- et 60% à la surface des appartements.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette nouvelle proposition pour la facturation 2017.